

# La Sentinelle

Journal économique et littéraire, paraissant à la Chaux-de-Fonds tous les jours sauf le lundi

Le Numéro 5 Centimes

avec un résumé des nouvelles politiques étrangères

Le Numéro 5 Centimes

Organe de l'Union des Sociétés ouvrières

<b>RÉDACTION ET ADMINISTRATION</b> 4, rue du Stand, 4  La rédaction rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera adressé deux exem- plaires	<b>Locle-Brenets</b> Locle . . . D 7 23 10 12 1 — 2 — 3 10 11 4 15 6 26 7 52 10 30 Brenets . . . A 7 38 10 27 1 13 2 15 3 25 4 30 6 41 8 7 10 43		<b>Horaires des chemins de fer dès le 1er juin 1891</b>		<b>Brenets-Locle</b> Brenets . . . D 6 35 7 48 11 10 1 25 2 30 3 35 4 45 7 10 9 40 Locle . . . A 6 30 8 31 11 25 1 40 2 45 3 50 4 55 7 10 9 55		<b>ABONNEMENTS</b> Un an . . . . . Fr. 10 — Six mois . . . . . 5 50 Trois mois . . . . . 3 — Abonnement par mois, 1 — payable d'avance.  <b>ANNONCES</b> 10 cts. la ligne ou son espace. Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes 60 cent. pour trois fois.
	<b>Besaçon-Neuchâtel</b> Besançon D — — 4 8 — — 5 56 9 15 — — 1 50 — — 6 30 Morteau — — — 6 49 — — 9 6 12 18 — — 4 40 6 45 9 43 Locle 5 15 7 26 8 15 10 20 11 45 1 52 3 — — 5 22 7 30 10 20 Ch.-de-F. A 5 37 7 48 8 37 10 42 12 7 2 14 3 22 5 44 8 12 10 42 D 5 47 8 44 — — — 12 18 2 20 — — 5 58 21 — — Neuchâtel A 7 6 10 — — — — — 1 35 3 36 — — — 7 14 9 40		<b>Chaux-de-Fonds-Berne</b> Ch.-de-F. D 5 40 8 30 10 5 12 20 2 40 3 50 6 50 Renan 5 56 8 49 10 22 12 39 2 56 4 9 7 9 St-Imier 6 12 9 5 10 38 12 57 3 12 4 25 7 25 Biemme A 7 20 10 20 11 52 2 20 4 13 5 50 8 45 Berne 9 8 11 57 1 20 — — 5 48 7 47 10 20		<b>Chaux-de-Fonds-Ponts</b> Ch.-de-F. 6 10 6 50 1 55 50 9 45 Corbatière 6 31 8 10 1 26 6 10 10 5 Sagne 6 46 8 23 1 41 6 23 10 18 Coudres 6 55 8 31 1 50 6 31 10 26 Pts-Martel 7 48 39 1 59 6 39 10 34 Ponts 7 10 8 43 2 56 45 10 40		

## AVIS

Travailleurs! Faites toujours et partout de la propagande pour votre journal qui est continuellement sur la brèche pour défendre vos intérêts!

On peut s'abonner à

### LA SENTINELLE

pour fr. 5.—, du 15 juin jusqu'à la fin de l'année.

Désireux de mettre la publicité, dans notre organe, à la portée de toutes les bourses, nous ne ferons payer désormais que

#### 60 centimes

les petites annonces au-dessous de six lignes, répétées trois fois.

Nous espérons que ces facilités accordées nous vaudront de plus en plus les annonces que nous sollicitons.

L'Administration.

## MEMENTO

Lundi 15 mai

Grutli (Section allemande). — Assemblée ordinaire à 8 1/2 h. du soir au local.

Grutli romand. — Réunion du comité à 8 1/2 h. du soir, au local.

Société des sous-officiers. — A 8 heures du soir, réunion ordinaire au local (Balance 5). Causerie et lecture militaire.

Mardi 16 juin

Association syndicale des ouvriers, repasseurs démonteurs et remonteurs. — Assemblée générale à 8 1/4 du soir à Gibraltar.

## Congrès ouvrier de Lausanne

(De notre envoyé spécial)

Lausanne, le 14 juin 1891.

Un temps superbe, à ne pas s'enfermer, le premier ou l'un des premiers beaux dimanches de l'année. Déjà hier, le ciel était d'une limpidité, d'un bleu superbe... Beau présage! Puisse le congrès ouvrier garder cette sérénité.

Dès le matin, à 7 heures, nous entrons dans la vaste salle de la Tonhalle, superbement décorée pour la circonstance. Nous nous comptons parmi les délégués des Montagnes, du Jura et de la région horlogère. Quinze délégués de la Chaux-de-Fonds, sept de Locle, trois de Saint-Imier, trois de Biemme, trois de Granges, un de Morat: voilà avec les représentants de Neuchâtel, au nombre de quatre, la délégation ouvrière représentant l'industrie horlogère; en tout 36 membres. C'est peu, comme on voit.

L'assemblée compte 400 délégués. A 7 1/2 heures, on procède à la nomination du bureau qui est composé de MM. Mayor, président; James Perrenoud, vice-président; Favon et Kohly, secrétaires; Albert Perret et Briquet, questeurs.

On décide, après une courte discussion, d'accorder à M. Schwitzguebel, contre-rapporteur sur la question de la création d'une Fédération ouvrière et d'une caisse de réserve romande, délégué de la Fédération suisse des syndicats ouvriers (*Gewerkschaftsbund*), le droit de parler pendant un temps équivalent à celui du rapporteur, M. Coda.

M. Mayor, professeur, prononce un beau discours d'ouverture, dans lequel, après avoir souhaité la bienvenue à tous les délégués, il exprime le vœu que de ces délibérations il sorte quelques progrès pour la cause ouvrière, quelques victoires des principes de vérité et de justice que nous cherchons tous à faire triompher.

Après avoir fait un exposé de la situation, constaté qu'il y a 100 ans environ un souffle grandiose animait les masses, relaté le grand élan d'indignation populaire, qui s'est apaisé, que le militarisme a endormi, il déclare qu'à ce moment on organise les lois de façon à assurer la domination d'une nouvelle caste plus arrogante, des lois qui sont le triomphe du faible sur le fort. Cet état de choses a duré trop longtemps. Aujourd'hui, en France, en Allemagne, en Suisse, partout, le peuple s'est remis en marche pour démolir les nouvelles Bastilles, pour obtenir plus de justice, plus de lumière, une existence moins précaire; aujourd'hui de grandes choses se préparent.

Que nous importent les injures, les attaques! Le robuste moissonneur autour duquel les taons bourdonnent la chasse d'un revers de la main; le faneur que taquent les moustiques les fait fuir en lançant une bouffée de sa pipe. C'est à dessein que l'orateur cite ces exemples. Parmi les accusations idiotes lancées contre les ouvriers, la plus absurde est celle de dire que les ouvriers ne rêvent que discordes, divisions; ceux-là même qui prétendent ces choses sèment la haine et excitent les populations rurales contre les ouvriers des villes.

Brillamment, l'orateur s'adresse aux petits paysans écrasés de dettes, aux vigneron et aux agriculteurs, aux domestiques des campagnes, en leur promettant l'appui des ouvriers. Il prouve que nous ne manquons pas de patriotisme, que le meilleur moyen de servir la patrie, c'est de travailler à ce qu'elle soit grande, à ce qu'elle marche à la tête du mouvement social, c'est de faire triompher la devise: « Tout par le peuple et pour le peuple ».

Des braves saluent ce discours.

M. Coda, président de l'Union ouvrière de Lausanne, rapporte sur la question de la création d'une Fédération ouvrière et d'une caisse de réserve romande. Il le fait avec une grande chaleur et un fort accent italien. Il cherche à démontrer tout d'abord que cette création d'une Fédération ne provoquerait pas une scission, mais une fusion. Il montre les inconvénients actuels: des frais considérables, résultat mince, retard. Tous les congrès, celui de Paris, de Halle, ont déclaré qu'il faut commencer par petits groupes; il faut faire un pas, sans reculer jamais quand on a avancé le pied. Il soutient énergiquement la nécessité d'une Fédération romande puissante et il ne saurait accepter aucun motif valable contre cette proposition. Il regrette que les ouvriers se laissent influencer par la presse; il critique le *Grütli* et la *Solidarité* qui, suivant lui, en publiant des articles contraires à son idée, n'avaient envie que de porter pièce à l'Union ouvrière de Lausanne... pour un peu, il dirait à M. Coda. Encore une critique à l'adresse du choix du

secrétaire ouvrier romand fait par le comité de l'*Arbeiterbund*. On aurait dû fixer le siège de ce secrétaire en plein centre romand, soit à Lausanne.

M. Coda finit en proposant de nommer une Union ouvrière directrice laquelle se chargerait d'élaborer des statuts; il propose la création d'une caisse de réserve romande.

M. Brändli en termes énergiques s'oppose à la proposition Coda.

M. Schwitzguebel dans une étude très approfondie montre que la Caisse de réserve suisse a déjà fait des sacrifices considérables. Depuis 1886, elle lutte pour arriver au capital de fr. 15,000 qu'elle s'était proposé. Elle l'atteindra à la fin de ce mois. D'un autre côté, elle compte actuellement 6,000 sociétaires. Il réfute victorieusement les arguments de M. Coda et propose de bénéficier d'une situation acquise; il invite tous les délégués romands à proposer à leurs sociétés respectives d'entrer en masse dans la Caisse de réserve.

Son discours est chaleureusement applaudi.

M. Châtelain-Jaccard est tout surpris de voir cette question posée. Il se croit engagé moralement à ne pas appuyer l'idée d'une fédération romande; il pensait qu'il en était de même à l'égard de son ami M. Fauquez... Je constate que le Grutli allemand existe depuis 50 ans, tandis que le Grutli romand n'a que quelques années d'existence. Et c'est celui-là qui voudrait lui faire la loi.

M. Arthur Droz en des paroles très senties fait remarquer que le Comité fédératif qu'il représente ne peut recommander, par crainte d'une scission, à aucune section des repasseurs, démonteurs et remonteurs d'entrer dans la fédération romande.

D'un autre côté il constate l'utilité d'un congrès spécialement créé pour discuter les intérêts des ouvriers suisses. C'est dans ce seul sentiment qu'il pourrait recommander la fédération romande.

M. Fauquez ne veut pas de théorie. Il fait des constatations pratiques. Sur 140,000 ouvriers organisés, 6,000 — dit-on, font partie de la Caisse de réserve. — Pourquoi ce petit nombre, c'est par un manque d'organisation. Il ne veut pas de désunion. Il suit le cours naturel des choses: ce sont les petits ruisseaux qui forment les rivières, les lacs, les fleuves, pour aboutir à la mer... La mer, c'est la Caisse de réserve suisse.

Il constate que 3,500 membres entreraient immédiatement dans l'organisation si la Caisse romande était fondée.

Discussion encore entre MM. Thiébaud, Graden, Brändli, J. Châtelain. M. Schweizer s'appuyant sur le raisonnement de M. Fauquez dit que les petits ruisseaux sont les caisses locales, les rivières, les caisses centrales des groupes professionnels. Commençons par créer des caisses locales et centrales. Nous aurons le temps de parer aux premières nécessités. C'est à cette œuvre qu'il faut s'employer tout d'abord.

M. Graden, délégué de la Section typographique de Chaux-de-Fonds, demande le vote sur le principe même d'une caisse romande, avec laquelle les typographes sont d'accord.

M. Comtesse dit que le moment n'est pas venu de fractionner le parti ouvrier. Aujourd'hui le Congrès

prendrait une décision. Il aboutirait à quoi? Provoquer inévitablement une scission entre les ouvriers de langue française. Ceux de mon canton, et le Grütli de Neuchâtel que je représente et dont je partage l'opinion, ont cru voir que cette question avait été présentée à la suite des discussions au sujet du secrétariat romand. En définitive, cette affaire n'est pas brûlante. Il faudrait l'examiner de près, la renvoyer à une Commission composée de deux membres par canton, commission que commuerait le Bureau.

M. Fauquez se rallie à cette proposition. Divers amendements sont votés successivement. Il est spécialement décidé que la Commission aura à faire rapport dans trois mois... Et la proposition Comtesse, — malgré M. Coda qui, sans tenir compte des observations de la présidence, s'obstine à prendre la parole pour critiquer ce mode de procéder, passe à une très grande majorité.

M. Favon, conseiller national, dans un discours vibrant, chaleureux, enthousiaste, préconise les syndicats obligatoires. L'assemblée l'écoute avec une sympathie marquée; son discours est interrompu par de nombreuses et fréquentes marques d'approbation. Nous essaierons de donner demain un pâle compte-rendu de ce beau discours qui a soulevé l'enthousiasme de l'assemblée tout entière. Sur la proposition de M. Numa Robert-Wælti, l'assemblée se lève en signe de reconnaissance à l'égard de ce vaillant champion qui lutte pour l'avènement d'un monde où il y aura plus de justice, d'humanité et de vérité.

\* \* \*

Nous devons dès aujourd'hui signaler la manifestation éclatante faite en faveur de la Ligue contre la vie chère.

En très peu de mots, M. Cornaz a posé la question. Il a soutenu avec beaucoup de chaleur la nécessité du referendum contre la surélévation des tarifs douaniers, et aux applaudissements de l'assemblée a lu la résolution suivante :

L'Assemblée ouvrière de Lausanne,

Considérant que le nouveau tarif des péages d'avril 1891 est manifestement contraire à la Constitution fédérale qui prescrit que les objets nécessaires à la vie seront taxés le plus bas;

Considérant que ce tarif, s'il était appliqué, produirait un renchérissement général des objets de première nécessité, et qu'il aggrave le tarif de 1887 dont les droits sont déjà excessifs;

Considérant que l'augmentation des droits n'est nullement motivée par les besoins de la Caisse fédérale dont les comptes bouclent annuellement par des bonis, malgré toutes les dépenses extraordinaires, militaires et autres;

Considérant que, pour beaucoup d'articles d'un usage général, les droits de l'ancien tarif de 1851 sous lequel la Suisse a connu de longues années de prospérité, sont triplées et même sextuplées, que les droits d'entrée qui produisaient en 1850, 4 millions, produisent aujourd'hui 28 millions.

Considérant que ces droits ainsi majorés sont, il est

vrai, représentés comme des tarifs de combat uniquement destinés aux négociations, mais que dans l'intention avouée des protectionnistes, il n'en doit pas moins résulter définitivement de notables augmentations sur les droits actuels déjà beaucoup trop lourds;

Considérant que les nouveaux tarifs de 1891 n'étaient point nécessaires pour négocier de nouveaux traités de commerce et que son adoption doit être envisagée comme une manœuvre de protectionnisme;

Considérant que la première condition d'existence de la classe ouvrière consiste dans le bon marché de la vie matérielle et que l'agriculture qui écoule ses produits dans les villes est intéressée au même degré à la prospérité du commerce et de l'industrie;

Considérant que les petits agriculteurs qui forment la grande majorité de la population de nos campagnes n'engraissent pas de bétail de boucherie et qu'ils n'ont rien à gagner à la grosse élévation des droits d'entrée sur les bœufs, qu'ils ne produisent pas assez de blé pour leur propre consommation et que se voyant obligés d'acheter de la farine pendant une partie de l'année, ils n'ont aucun intérêt à la voir renchérir;

Considérant que les artisans dans les villages, qui s'occupent aussi de travaux de culture consomment plus qu'ils ne produisent et sont également atteints par l'élévation des droits;

Considérant que cette dernière, outre la farine et la viande, s'étend à un grand nombre d'articles nécessaires dans les tarifs de 1887 et 1891;

Considérant que les tarifs douaniers constituent le plus injuste des impôts indirects, en ce qu'ils atteignent le consommateur, sans tenir compte de sa fortune et de ses ressources; que les augmenter comme on l'a fait, c'est faire peser les principales dépenses de la Confédération sur les classes moins aisées,

décide

De contribuer de toutes ses forces au mouvement du referendum dirigé contre le nouveau tarif.

## Nouvelles étrangères

### France

*Poursuites contre M. de Lesseps et consorts.* — A la suite d'une entrevue entre MM. Quesnay de Beaurepaire, Bassarton, procureur de la République et Monchicourt, liquidateur judiciaire du Panama, des poursuites contre MM. Ferdinand de Lesseps, Charles de Lesseps et deux autres administrateurs.

Le parquet a pris cette détermination sur de nombreuses réclamations d'actionnaires et d'obligataires de Panama.

Les plaignants alléguaient que la prescription des trois ans allait couvrir les derniers actes de la Compagnie le 1er décembre prochain.

Les poursuites intentées contre M. de Lesseps et les autres administrateurs du canal de Panama porteraient surtout sur la distribution de dividendes fictifs.

M. de Lesseps a été stupéfait d'apprendre la nouvelle, disant quelle était invraisemblable, que les comptes

— Je fus chargé de le rendre à la vie et je le fis, autant pour te satisfaire que pour obéir aux sentiments de l'humanité; mais en vérité, Indiana, malheur à moi pour avoir conservé la vie de cet homme! c'est vraiment moi qui ai fait tout le mal.

— Je ne sais de quel mal vous parler, répondit Indiana sèchement.

— Je veux parler de la mort de cette infortunée, dit Ralph, sans lui, elle vivrait encore; sans son fatal amour, cette belle et honnête fille qui vous chérissait serait encore à vos côtés...

Jusque-là, madame Delmare ne comprenait pas. Elle s'irritait jusqu'au fond de l'âme de la tournure étrange et cruelle que prenait son cousin pour lui reprocher son attachement à M. de Ramière.

— C'en est assez, dit-elle en se levant.

Mais Ralph ne parut pas y prendre garde.

— Ce qui m'a toujours étonné, dit-il, c'est que vous n'avez pas deviné le véritable motif qui amenait ici M. de Ramière par dessus les murs.

Un rapide soupçon passa dans l'âme d'Indiana, ses jambes tremblèrent sous elle, et elle se rassit.

Ralph venait d'enfoncer le couteau et d'entamer une affreuse blessure. Il n'en vit pas plus tôt l'effet qu'il eût horreur de son ouvrage; il ne songeait plus qu'au mal qu'il venait de faire à la personne qu'il aimait le mieux au monde, il sentit son cœur se briser. Il eût pleuré amèrement alors, s'il eût pu pleurer. Mais l'infortuné n'avait pas le don des larmes, il n'avait rien de ce qui traduit éloquentement le langage de l'âme: le sang-froid extérieur avec lequel il consumma cette opération cruelle lui donnait l'air d'un bourreau aux yeux d'Indiana.

— C'est la première fois, lui dit-elle avec amertume, que

étaient là pour prouver la correction de sa conduite, et que les poursuites devaient être le résultat d'une erreur.

Il ne croit pas qu'on puisse le poursuivre.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. de Lesseps s'était suicidé en apprenant cette décision, mais cette nouvelle est démentie.

— *Envoi de navires de guerre.* Le gouvernement a décidé l'envoi des navires de guerre disponibles de l'escadre de l'Extrême-Orient dans les eaux de Wu-Hu, en raison de la gravité des événements.

### Italie

*Eruption.* — On mande de Naples que la fente qui s'est ouverte à la base du cône du Vésuve continue à vomir de la lave dans l'atrio del Cavallo.

Dans la nuit de jeudi, il y a eu une petite pluie de cendres accompagnée de légers grondements. La lave est depuis lors plus abondante, mais elle ne cause aucun dommage dans les terrains voisins, qui sont protégés par des dépôts de vieille lave figée.

M. Palmieri, directeur de l'observatoire du Vésuve, croit à une prochaine éruption importante.

### Autriche

*Arrestation d'anarchistes.* — Une vingtaine d'anarchistes inculpés d'attentat par la dynamite, dimanche dernier sur la maison Bouvier, fabricant de draps, et de complot anarchiste, ont été arrêtés à Vienne dans la nuit de vendredi.

### Chine

Les dépêches officielles annoncent que la rébellion en Chine a pris de grandes proportions; l'excitation est très grande parmi les indigènes. Il y aurait eu jusqu'à ce moment de nombreuses victimes.

## Confédération suisse

*Chambres fédérales.* — La votation sur le musée national est fixée définitivement à jeudi, 18 juin, après la séance des deux Chambres réunies. Un article du *Bund* donne à entendre que les Bernois seraient disposés à faire la concession du siège à Zurich.

Une intéressante discussion a été soulevée par la disposition transitoire qui prive des droits politiques les faillis qui sont au bénéfice d'un concordat judiciaire mais qui ont été frappés sous l'empire de l'ancienne législation cantonale.

Les membres de la commission ont démontré que cette disposition n'est nullement en désaccord avec la constitution fédérale; toutefois ils expriment le désir que les autorités lucernoises examinent de nouveau la question.

Le Conseil des Etats a adopté par 21 contre 18, le projet d'ensemble sur le monopole des billets de banque.

La votation a eu lieu à l'appel nominal.

Les députations de Vaud et Neuchâtel ont voté pour; celles de Fribourg, Valais, Tessin et Genève contre. Le Conseil des Etats s'est prorogé jusqu'à lundi, à 3 heures. Il abordera la question du Central mardi matin.

*Congrès vélocipédique de la Suisse romande.* — C'est du 10 au 12 juillet, c'est-à-dire du

je vois votre antipathie pour M. de Ramière employer des moyens indignes de vous; mais je ne vois pas en quoi il importe à votre vengeance d'entacher la mémoire d'une personne qui me fut chère, et que son malheur eût dû nous rendre sacrée. Je ne vous ai pas fait de questions, sir Ralph, je ne sais de quoi vous me parlez. Veuillez me permettre de n'en pas écouter davantage.

Elle se leva, et laissa M. Brown étourdi et brisé.

Il avait bien prévu qu'il n'éclaircirait madame Delmare qu'à ses propres dépens; sa conscience lui avait dit qu'il fallait parler, quoiqu'il en pût résulter, et il venait de le faire avec toute la maladresse d'exécution dont il était capable. Ce qu'il n'avait pas bien apprécié, ce fut la violence d'un remède si tardif.

Il quitta le Lagny désespéré, et se mit à errer parmi la forêt dans une sorte d'égarément.

Il était minuit, Raymon était à la porte du parc. Il l'ouvrit; mais en entrant, il sentit sa tête se refroidir. Que venait-il faire à ce rendez-vous? Il avait pris des résolutions vertueuses; serait-il donc récompensé par une chaste entrevue par un baiser fraternel, des souffrances qu'il s'imposait en cet instant? Car si vous vous souvenez en quelles circonstances il avait jadis traversé ces allées et franchi ce jardin, la nuit, furtivement, vous comprendrez qu'il fallait un certain degré de courage moral pour aller chercher le plaisir sur une telle route, et au travers de pareils souvenirs.

A la fin d'octobre, le climat des environs de Paris devient brumeux et humide, surtout le soir autour des rivières.

Le hasard voulut que cette nuit-là fut blanche et opaque comme l'avaient été les nuits correspondantes du printemps précédent; Raymon marcha avec incertitude parmi les arbres enveloppés de vapeurs. (A suivre).

# INDIANA

par GEORGES SAND

## DEUXIÈME PARTIE

— Où veut-il en venir? pensa madame Delmare en regardant son cousin avec une surprise mêlée d'inquiétude.

— Te souviens-tu, Indiana, continua-t-il, que tu te sentis alors plus mal qu'à l'ordinaire? Moi je me rappelle tes paroles comme si elles retentissaient encore à mes oreilles: *Vous me traiterez de folle, disais-tu, mais il y a un danger qui qui se prépare autour de nous et qui pèse sur quelqu'un; sur moi, sans doute, ajoutas-tu, je me sens émue comme à l'approche d'une grande phase de ma destinée, j'ai peur....* Ce sont tes propres expressions, Indiana.

— Je ne suis plus malade, répondit Indiana qui était redevenue, tout d'un coup, aussi pâle qu'au temps dont parlait sir Ralph; je ne crois plus à ces vaines frayeurs....

— Moi, j'y crois, reprit-il, car ce soir-là tu fus prophète, Indiana: un grand danger nous menaçait, une influence funeste enveloppait cette paisible demeure....

— Mon Dieu! Je ne vous comprends pas!...

— Tu vas me comprendre, ma pauvre amie. C'est ce soir-là que Raymon de Ramière entra ici.... Tu te souviens dans quel état....

Ralph attendit quelques instants sans oser lever les yeux sur sa cousine; comme elle ne répondit rien, il continua:

rant le tir cantonal qu'aura lieu, à Morges, le congrès vélocipédique de la Suisse romande, avec « championnat de tricycles » et « courses de juniors novices ». Le comité central et le Vélo-Club de Morges invitent cordialement tous les amis du sport vélocipédique à se rendre nombreux à Morges les jours sus-indiqués.

**Nouvelles des cantons**

**Berne.** — M. Scherb, procureur général, avait refusé à M. Decurtins, membre de la Commission de gestion, le dossier de la police politique. Mais le Conseil fédéral vient de décider que ce dossier serait mis à la disposition de la Commission et de chacun de ses membres, sauf les actes ayant un caractère diplomatique.

— On a trouvé le 8 courant au soir, près de Munsingen, une jeune fille de 13 à 14 ans égarée. Elle a l'air en santé et est convenablement vêtue. Impossible de savoir son nom et son origine, parce qu'elle parle inintelligiblement.

**Tessin.** — Dans l'interrogatoire qu'il a subi hier matin, Scazziga a affirmé une fois de plus que les conseillers d'Etat Casella, Pedrazzini et Regazzi savaient si bien qu'il spéculait à la Bourse que M. Regazzi en particulier, le plaisantait sur ses opérations et lui en demandait fréquemment des nouvelles.

Scazziga assure encore que le Conseil d'Etat avait connaissance du compte-courant débiteur ouvert par lui à la Banque cantonale pour le compte de l'Etat. La banque avait prévenu le gouvernement, et celui-ci avait eu la singulière idée de s'en remettre à Scazziga lui-même pour régler l'affaire.

L'interrogatoire des témoins a commencé. On a entendu d'abord M. Predrazzini, ex-conseiller d'Etat, qui a cherché à se dculper des charges accumulées contre lui par Scazziga.

**Genève.** — La cour d'assises a jugé la fille Kupfer, dite Lossier, ancienne employée au bureau des postes et télégraphes de Plainpalais.

Les débats ont établi que cette jeune femme a commis des détournements au préjudice de l'administration fédérale s'élevant à 2,600 francs environ.

Tout le personnel supérieur de la direction des postes et télégraphes a défilé à la barre des témoins.

Bien que fort bien défendue par un des maîtres du barreau de Genève (M. Zurlinden), la fille K. a été condamnée à un an de prison, moins la détention préventive.

**La catastrophe de Mönchenstein (près Bâle)**

Dimanche après-midi, un train contenant environ 500 personnes partait de Bâle à 2 h. 15, la plupart se rendaient à la fête de chant. Dès que la tête du train se fut avancée sur le pont, celui-ci s'effondra subitement avec un craquement épouvantable. Les deux locomotives et quatre wagons ont été précipités dans la Birse.

Les premiers wagons culbutés ont retenu les autres; sans cela, tout eût été précipité et le désastre serait plus terrible encore.

Un choc violent heurta l'un contre l'autre les wagons restés sur la voie, enfonçant les uns et renversant les autres. Une clameur de détresse sortait de ce chaos. Les voyageurs des derniers wagons, à peu près sains et saufs, se hâtèrent d'en sortir. Un spectacle navrant s'offrait à leurs yeux. Des cadavres, des corps mutilés gisaient au bord de la voie.

Nous manquons encore de détails bien précis, on parle de 72 morts (120 d'après une autre version) et un grand nombre de blessés.

Toute la population de Mönchenstein s'est portée au secours des voyageurs. Un train de secours a été expédié de Bâle immédiatement et des médecins de Bâle, Delémont, Porrentruy sont sur le lieu du sinistre; les recrues des troupes sanitaires qui font en ce moment leur école à Bâle sont arrivés aussi avec tout leur matériel.

Parmi les morts, on cite M. Wenger, chef de train principal, ainsi que le mécanicien Bodmer et le serre-frein Hunsperger.

Il y a beaucoup de jeunes gens parmi les voyageurs tués, dans le nombre des chanteurs qui se rendaient à la fête de Mönchenstein.

Chose extraordinaire, les employés qui se trouvaient dans le fourgon postal placé immédiatement après les machines n'ont eu aucun mal.

L'émotion est considérable dans toute la contrée, et il y a eu foule sur le lieu de la catastrophe. On ne peut pas encore se rendre compte exactement ni du nombre réel des morts et des blessés, ni de l'importance des dégâts matériels, ni de la cause du malheur.

Les directeurs du Jura-Simplon ont eu une conférence à la gare. Le transport des voyageurs Paris-Calais aura lieu par Mulhouse pendant 15 jours.

Plusieurs personnes de Chaux-de-Fonds se trouvaient dans le train, mais aucune n'est blessée bien grièvement.

Nous publierons demain les détails les plus complets sur ce terrible accident qui est certes le plus grave qui soit arrivé en Suisse.

**Chronique locale**

**Association des repasseurs, démonteurs et remonteurs.** — Les démarches faites par notre comité, auprès du vice-président du syndicat des fabricants d'horlogerie, en l'absence de leur président, pour s'occuper immédiatement du cas que nous avons signalé, concernant les procédés employés par M. Jacot, qui est un des membres de leur syndicat, ont été infructueuses. Ensuite de l'entrevue que nous avons eu avec le comité des fabricants au mois d'octobre dernier, ils nous avaient promis leur appui moral quand un de leurs membres ferait une baisse quelconque, et qu'ils interviendraient! C'est ce qui nous a engagé à faire des démarches auprès d'eux, aussitôt que nous avons eu connaissance de l'affaire Jacot. Eh bien, nous disons que nous sommes allés chez M. le vice-président et qu'il nous avait répondu qu'il s'occuperait de l'affaire, qu'il ferait convoquer le comité et qu'il nous ferait savoir les décisions prises, pour samedi sans faute. Sa réponse est celle-ci: « Je n'ai pas pu m'occuper de cette affaire, j'ai trop de préoccupations pour le moment. » Voilà l'appui moral qu'on nous avait promis. Nous laissons le public juge de toute cette affaire. *Le Comité.*

**Dispensaire.** — Le Dispensaire a reçu d'un donateur compatissant envers les malades indigents le don généreux de 200 fr. dont il lui est vivement reconnaissant. *(Communiqué.)*

**Famille.** — Un ancien ami des œuvres de protection envers la jeunesse a destiné à la Famille hospitalière pour ouvrières et domestiques, un beau don de 200 fr. accompagné de ses vœux pour l'extention de

notre institution préventive et d'autres analogues en tous pays.

Puisse le nombre grandir des philanthropes qui ont ainsi à cœur le bien de nos jeunes filles.

*(Communiqué.)*

**Concert.** — Cedant au vif désir exprimé par un grand nombre d'amateurs de belle musique, les artistes applaudis dans le beau concert de vendredi passé se feront entendre une seconde fois avant leur départ pour Paris. Mercredi prochain 17 courant dans la salle du Théâtre de notre ville.

L'accueil sympathique et chaleureux du nombreux auditoire de cette solennité musicale ont engagé Mlle de Montaland et MM. Auguez et Warmbrodt à répondre favorablement.

Le nouveau programme paraîtra demain.

**Concert.** — Hier après midi la Fanfare du Grütli donnait un concert au Restaurant du Boulevard de la Gare. C'est avec un réel plaisir que nous avons constaté les progrès que notre société a fait pendant ces derniers temps et nous l'engageons à persévérer dans cette voie. Nos félicitations sincères à son vaillant directeur.

*Un grütlién.*

**Dernières nouvelles**

**Lausanne,** le 15 juin. — Le Congrès d'hier a voté à 7 h., à l'unanimité, la proposition du Grütli allemand de Lausanne demandant la suppression du poste de procureur fédéral permanent et du crédit de 20000 fr. alloué pour la police politique.

**Lausanne,** le 15 juin. — Le Congrès a décidé à l'unanimité et debout, de soutenir énergiquement les Syndicats professionnels obligatoires conformément aux propositions de M. Favon.

**Lausanne,** le 15 juin. — Le Congrès a décidé, à la suite de l'excellent rapport de M. Comtesse, de demander qu'il soit pourvu sans retard à l'application de l'art. 34 de la Constitution contre les accidents et la maladie.

**Lausanne,** le 15 juin. — M. Fauquez a présenté un excellent rapport au sujet des modifications à apporter à la loi sur les fabriques et à la loi concernant la responsabilité civile des fabricants. Discours très applaudi. Les modifications proposées ont été adoptées à part quelques légers amendements.

**Résultat de l'essai du lait du 11 au 12 juin 1891**

(Les laitiers sont classés dans ce tableau d'après la qualité du lait qu'ils fournissent)

Noms, prénoms et domiciles	Barymètre	Densité du lait entier	Densité du lait écraie	Crénomètre
Grossenbacher, Emile, Sombaille 40	37	32,5	36,7	15
Allenbach' Edouard, Bulles 35	37	31,6	34,9	12
Tissot, Ulysse, Sombaille 29	36	31,1	35,	12
Reichen, Christian, Grebille	35	31,7	35,4	12
Ducommun, Eug.-Aurèle, Bulles 20	34	33,	36,6	13,5
Calame, Emma-Julie, Bulles 30	34	31,9	35,7	11
Kernen, Edouard, Sombaille 20	34	33,5	36,4	10
Studler, Louise, Rombaille 7	34	32,7	35,4	10
Leuba, Paul, Sombaillo 23	33	31,8	34,5	10
Huguenin, Ulysse, Sombaille 41	32	32,2	35,9	10,5
Wyss, Albert-Henri, Sombaille 17	32	32,5	35,4	10
Taillard, Alfred, Sombaille 24	32	32,6	35,1	10

Chaux-de-Fonds, le 12 juin 1891. DIRECTION DE POLICE.

**Dépôts de la SENTINELLE**

LOCLE

François Dubois, Magasin de cigares et tabac, Place du Poids public.  
Ryf-Stolberger, Epicerie, Quartier neuf 55.  
Boni-Rossi, négociant.  
Paul Porchat, Magasin de cigares et tabac.

**ASSOCIATION SYNDICALE**  
des ouvriers  
**repassers, démonteurs & remonteurs**

Nos collègues sont avertis de ne pas s'engager au mois ou aux pièces, avec M. JACOT, Paul, fabricant d'horlogerie, 66, rue Léopold Robert. Tous ceux qui accepteraient les conditions de travail qu'il impose à ses ouvriers, seraient mis à l'index.

Pour le Comité :  
Les Vice-Présidents,  
555 A. GIGON. E. BOSCH.

La Société fédérale de gymnastique  
**L'ABELLE**  
met au concours environ  
**250 mètres de barrage**  
pour son emplacement.

Adresser les offres avec conditions au président, rue Léopold Robert 64. 548 3-1

**Théâtre de la Chaux-de-Fonds**

Portes 7 1/2 h. Mercredi 17 juin 1891 Concert à 8 h.

**GRAND CONCERT**

donné  
sur le désir d'un nombreux public  
avant leur départ pour Paris  
par

**Mlle Berthe de Montaland,**  
**MM. Auguez et Warmbrodt**  
de l'Opéra de Paris  
**M. Provesi**  
Premier prix du Conservatoire de Milan

Le programme nouveau paraîtra demain

Prix des places : Balcon de face, 3 fr. 50. — Premières, 3 fr. — Parterre, 1 fr. 25. — Troisièmes, 75 cent.

**COMMISSION D'INITIATIVE**

pour la fondation d'une Société anonyme par actions

Caissier: Jacob WÆLTI, Président: Jâmes PERRENOUD.

Société générale d'imprimerie en formation

Capital à souscrire 20,000 fr. divisé en mille actions de 20 francs

**PROMESSE DE SOUSCRIPTION D'ACTION**

Je soussigné, m'engage à souscrire action à la Société générale d'imprimerie et d'en opérer les versements de la manière suivante :

Cinq francs par action le 30 juin 1891. — Cinq le 31 juillet 1891. — Cinq le 31 août 1891. — Cinq le 30 septembre 1891.

Domicile

Signature

Cette promesse n'est valable que si le capital est intégralement souscrit. Les promesses de souscription d'actions de cent francs seront envisagées comme promesses pour cinq actions de 20 francs.

Aucun encaissement ne peut être opéré, avant constitution intégrale du capital et sans la signature du président et du caissier sur reçus spéciaux.

**FÉDÉRATION SUISSE**  
des ouvriers  
repasseurs, démonteurs & remonteurs

Chers collègues,  
En vertu de l'article 46 de nos statuts fédératifs, et sur un rapport de la section du Locle, nous avons le regret de vous annoncer que

**M. Edouard Cléménçon**  
membre de notre association, s'est engagé comme remonteur chez

**Edouard Quartier**  
aux Brenets  
lequel est à l'interdit depuis plusieurs mois, et qu'il persiste à y travailler malgré les avis réitérés que nous lui avons adressés dans le but de lui rappeler ses devoirs de sociétaire. Nous laissons le soin aux ouvriers de qualifier ce procédé.  
Chaux-de-Fonds, 9 juin 1891.

526 **Comité central.**  
Commune de la Chaux-de-Fonds

Le public est prévenu que les hangars de pompes et le poste de police sont pourvus d'une quantité de flambeaux suffisante pour les besoins du service, mais qu'il n'en sera plus délivré à l'avenir à des particuliers ni à des sociétés.

Sur notre demande, MM. Stierlin et Perrochet se sont arrangés de manière à pouvoir fournir cet article aux personnes qui en auraient l'emploi.  
La Chaux-de-Fonds, le 8 juin 1891.

538 3-1 **Bureau Communal.**

Commune de la Chaux-de-Fonds

**Asphaltage des Trottoirs**

L'entretien des trottoirs et des terre-pleins étant à la charge des propriétaires, ceux-ci sont invités à les mettre en bon état, en les gisant et nivelant partout où cela est nécessaire et en faisant arracher les mauvaises herbes.  
Des ordres seront envoyés à ceux qui ne se conformeraient pas à cet avis, et la commune fera faire le travail aux frais des récalcitrants, sans préjudice de l'amende encourue.  
536 3-1  
La Chaux-de-Fonds, le 8 juin 1891.

**Conseil communal.**

Commune de la Chaux-de-Fonds

**Entretien des Trottoirs**

Le Conseil rappelle au public l'art. 6 du Règlement spécial sur l'asphaltage, conçu comme suit :  
« Pour se mettre au bénéfice du présent règlement et avoir part à l'allocation communale, tous les propriétaires d'une rue ou d'un tronçon de rue de 100 mètres de longueur au moins devront s'entendre pour adresser à la commune une demande collective signée par tous les intéressés. »  
Le Bureau des Travaux publics recevra les demandes.  
541 3-1  
**Conseil Communal.**

Commune de la Chaux-de-Fonds

**Vaccination d'office**

MM. les docteurs chargés de procéder à ces vaccinations siégeront au 2<sup>me</sup> étage de l'Hôtel-de-Ville, les **Mercredi 17 et 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet** dès 8 heures de l'après-midi.

540 3-1 **Conseil communal.**

**BOUCHERIE**  
**Ed. SCHNEIDER**

ancienne Boucherie EPPLÉ  
3, rue du Puits 3,

**Bœuf, Veau, première qualité.**  
**Saucisses au foie, bien conditionnées à 60 cent. le demi kilo, par 10 kilos, 1 fr. 10 le kilo.**

**Graisse de bœuf fondue**  
à 50 c. le demi kilo  
Se recommande au public et à ses amis.  
506 6-4 **Ed. SCHNEIDER.**

**J. E. Beaujon**  
Chaux-de-Fonds

Forté partie de Vins d'Italie à 45 et 50 cent. le litre. 166  
3000 bouteilles Beaujolais 1884 à fr. 1, comptant sans escompte

**ANCIEN RESTAURANT**  
**des ARMES-RÉUNIES**  
Salle du bas

Samedi et jours suivants :  
**Pendant l'inspection d'armes**  
Tous les jours

**Gâteau au fromage. — Jambon. Salé de bœuf. — Soupe aux pois. — Excellente Bière de la Brasserie Ulrich.** 516 3-3  
Se recommande, **A. RINGGER.**

**Un jeune garçon** libéré des écoles, robuste et d'une bonne famille, trouverait une place comme garçon de cuisine. Il aurait l'occasion d'apprendre peu à peu la cuisine.  
S'adresser au bureau de la Sentinelle. 536 3-2

**On offre à vendre**  
une balance à peser l'or et une chaise d'enfant pouvant servir de table à roulette. S'adresser rue de l'Industrie 5, 2<sup>me</sup> étage. 522 3-3

**On offre à louer** à des personnes de toute moralité, une belle chambre non meublée exposée au soleil et indépendante, disponible de suite.  
S'adresser rue de la Demoiselle 132, 2<sup>me</sup> étage. 521 3-3

**On offre à remettre**  
une grande chambre non meublée à des personnes de toute moralité et sans enfants.  
A la même adresse on offre à vendre une grande table carrée. — S'adresser rue des Terreaux n° 16, au 2<sup>me</sup> étage. 549 3-1

**A louer de suite** une belle chambre à deux fenêtres, meublée ou non. S'adresser rue du Progrès 6, au premier étage, à gauche. 532 3-2

**ATTENTION**

**A l'épicerie des travailleurs**

*A toute personne qui achètera pour 1 franc il sera donné un ticket qui, au nombre de 30 donneront droit à une bouteille d'excellent vin blanc de la Côte.*

Vin rouge depuis 40 c. et au dessus  
Vin blanc " 60 c. "

*défant toute concurrence. — Pour les vins, il sera délivré un ticket pour chaque litre.*

**C'est à l'Épicerie des travailleurs**  
**28 — Ronde — 28**

*Se recommande,*  
**F. Bellemont.**

**GRAND BAZAR**  
DU  
**BON MARCHÉ**

Chaux-de-Fonds | Bienne  
12, Place du Marché, 12 | 40, Quai Neuf, 40

**Grand et beau choix de**  
Gants depuis 45 cent. jusqu'à 3 fr. — Mitaines. — Ceintures pour dames. — Sacoches pour dames. — Broches et boucles d'oreilles — Bracelets. — Peignes pour coiffure en tous genres. — Brosses à dents et ongles. — Lampes à friser avec pinces. — Chaines de montres. — Harmonicas. — Couteaux de poche. — Portemonnaies depuis 20 cent. jusqu'à 4 fr. — Portefeuilles. — Calepins. — Pipes et porte-cigares. — Etuils pour cigares. — Tabatières. — Cannes. — Courroies de voyage. — Cravattes pour Messieurs. — Grand choix de tabliers, jaquettes et robes pour enfants. — Bonnets de matin. — Toiles cirées pour commodes, tables et tables de nuit.

**Souliers et pantoufles d'été pour Messieurs et Dames**

**JOUETS D'ENFANTS**  
en tous genres, etc., etc.

**GRAND CHOIX DE**  
**Vases de fleurs, Ustensiles de ménage et de cuisine**  
Le tout à des prix très modiques.

*Se recommande,*  
**M. MALTRY.**

416

**Administration de la Sentinelle**

4, rue du Stand, 4

**CHAUX-DE-FONDS**

Timbre de 2 centimes

**AVIS**  
aux remonteurs

Les remonteurs les plus habiles de Chaux-de-Fonds trouveraient à se placer pour remonter des 12 lignes chez P. JAKO, près des comédies.  
Inutile de se présenter si on ne peut pas produire 8 à 9 cartons par semaine, 12 lignes remontoir. Engagement : 180 francs par mois. Calculer le prix du carton ! 530

**On demande** à acheter d'occasion deux roues pour polisseuse de boîtes, S'adresser au bureau. 520

**Echappements** Un bon planificateur d'échappements ancre entreprendrait encore quelques cartons par semaine. S'adresser au bureau de la Sentinelle. 525 3-3

**On offre à louer**  
une chambre et un cabinet non meublés, pouvant servir de bureau si on le désire.  
S'adresser rue de la Demoiselle 73 au second étage. 524 3-3

**A louer** de suite, une PETITE CHAMBRE non meublée pour le prix de 3 francs par semaine, à des personnes de toute moralité. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 27 au premier. 527 3-3

**Association mutuelle de prévoyance**  
des ouvriers remonteurs

Les sociétaires qui désirent participer à la course Chaux-d'Abel-St-Imier qui aura lieu le Dimanche 28 juin, sont priés de se faire inscrire jusqu'au 23 juin aux adresses ci-dessous :

MM. Jules MONNIER, Charrière 14  
Adolphe BROSSARD, Paix 43  
Ulysse RUSSE, Promenade 5  
David LAVAL, Fritz Courvoisier 38.

**Ordre du jour :**  
Rendez-vous et départ du Café du Télégraphe à 9 heures du matin.  
Midi. — Dîner à la Chaux-d'Abel (2 fr. 50 avec chopine).  
Retour par St-Imier (train de 5 h. 57 du soir. 545 4-1-1

**LE COMITÉ.**  
P.-S. — En cas de mauvais temps la course sera renvoyée à 8 jours.

In die  
**deutschsprachigen Arbeiter**  
und  
**Fach-Verein**  
in  
**Chaux-de-Fonds**

Mit Gegenwärtigem laden wir sämtliche deutschsprachigen Genossen in hier zu einer gemeinsamen Versammlung, auf Montag den 15. Juni, Abends 8 Uhr, im Gibraltar, ein.

**Tagesordnung:**  
**Berathung über Anschluss an die Arbeiter-Union Chaux-de-Fonds.**

Zu zahlreichem Erscheinen ladet freundschaftlich ein  
535 Der Vorstand des  
Schneider-Fachvereins Chaux-de-Fonds.

**M<sup>lle</sup> Lina Knuss-Stalder**  
28, Sombaille, 28  
**Demande linge a blanchir**

Chemises de Dames, 10 cent. par pièce.  
Chemises de Messieurs, en couleur, repassées, 20 cent. par pièce.  
Linge de cuisine et de toilette, 5 cent. par pièce.  
Serviettes, 30 cent. la douzaine.  
Mouchoirs de poche, deux pour 5 centimes.  
Tabliers de cuisine, deux pour 15 centimes.  
Bas 5 centimes la paire. 547  
Le tout payable au comptant. 3-1

**On offre à louer** une BELLE CHAMBRE à deux croisées bien exposée au soleil, non meublée et indépendante. S'adresser au bureau de la Sentinelle. 546 3-1

**On offre à louer** de suite une belle grande chambre meublée à deux fenêtres, à des personnes de toute moralité. S'adresser rue des Granges n° 9, au premier, à droite. 544 3-1

**Atelier de graveurs & guillocheurs**  
de 4 places, est à louer pour de suite, avec les tours et l'outillage, situé au centre du village.  
Etude F. RUEGGER, Léopold Robert 16. 543 10-1

**A louer** à une ou deux personnes de toute moralité, une chambre non meublée. S'adresser rue de la Serre 20, 3<sup>me</sup> étage. 523

**A vendre** une poussette à deux places, très bien conservée.  
S'adresser chez Lucien HOFER, Pont, 2. 514 3-1

**A louer** Chambre meublée à deux lits. — S'adresser Café Pelletier, premier étage, rue du Premier Mars. 528 3-3

**On demande** une jeune fille enfants et aider au ménage. S'adresser au bureau.  
A la même adresse, on offre à vendre un tour aux débris peu usagé et en bon état. 492 3-3